



N° 18.18
APPROBATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 30 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire à Moras, le 1^{er} juin de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 57 Présents / 58 Votants : (sortie du Président)

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (22)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (4)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (5)
- ④ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (6)
- ⑤ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (20)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,
Vu l'adoption des contributions au 01^{er} Janvier 2016
Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

Comme chaque année, avant le 30 juin, nous sommes invités à approuver le compte administratif et les résultats du dernier exercice écoulé.

Les éléments détaillés dans les documents réglementaires en votre possession peuvent être synthétisés comme suit :

1°) Compte administratif 2017

① Section de fonctionnement	
Recettes 2017	24 657 905.68 €
Dépenses 2017	22 895 791.42 €
Résultat propre de 2017	1 762 114.26 €
Excédent 2016	2 047 761.18 €
Déficit 2016	
Excédent cumulé 2017	3 809 875.44 €
Déficit cumulé 2017	

② Section d'investissement	
Recettes 2017 (y compris compte 1068)	2 141 747.79 €
Dépenses 2017	1 672 458.56 €
Résultat propre de 2017	469 289.23 €
Excédent 2016	726 172.26 €
Déficit 2016	
Excédent cumulé 2017	1 195 461.49 €
Déficit cumulé 2017	
Recettes – restes à réaliser	22 542.84 €
Dépenses – restes à réaliser	1 712 988.12 €

L'exercice 2017 se solde donc par :

- ☰ un excédent de fonctionnement de : 3 809 875,44 €
- ☰ un excédent d'investissement de : 1 195 461,49 €
- ☰ des restes à réaliser d'investissement de :
 - ✓ en recettes : 22 542.84 €
 - ✓ en dépenses : 1 712 988.12 €

Je propose donc au Comité Syndical :

- d'approuver le compte administratif au titre de l'exercice 2017, tels que présentés ci-avant,
- d'approuver les résultats comme suit :

1°) Compte administratif 2017

- ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 3 809 875.44 €
- ⇒ en section d'investissement, un excédent de 1 195 461.49 €

La présente délibération a été adoptée à

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 06.06 2018

Le Président,
Jean-Pierre JOURDAIN

